

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Le 22 juin 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 16 juin 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 18

- Votants : 23

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottes, Mickaël Suchail, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, Bastien Currat, Christian Fréchet, Jérôme Guilhot, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Pascale Maret, Nathalie Robert, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Isabelle Dardelet (pouvoir à M. Jean-Christophe Allemand)

Mme Sylvie Garriguenc (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Mme Isabelle Panel (pouvoir à M. Jean-Noël Souvignet)

M. André Chazot (pouvoir à Mme Pascale Sève)

M. Frédéric Roux (pouvoir à M. Antonio Savini)

■ Administration de l'assemblée délibérante

a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

b. Election du secrétaire de séance
Odile Charreyron est désigné secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2026
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2026.
M. le Maire précise que le PV a légèrement été modifié au sujet du montant annuel à rembourser « Il est de 452 597€ avant le prêt de la Caisse d'Épargne ».
Antonio Savini explique avoir eu Isabelle Panel et demande si l'on peut attendre son retour avant vote.
M. le Maire explique l'avoir eu au téléphone et qu'elle a validé la modification.

Vote à l'unanimité

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

M. le Maire annonce l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Adoption du compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau potable ;
- Adoption du compte financier unique 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon.

Vote à l'unanimité

■ Affaires générales

a) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'installer la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission comprend, outre le Maire, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants lesquels sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

M. le Maire propose les commissaires suivants :

	Titulaires	Suppléants
Commission Communale des Impôts Directs	Jean-Christophe Allemand	Frédéric Ausset
- 8 commissaires titulaires X 2	Pascale Blanc	Maud Bader
- 8 commissaires suppléants X 2	Jean-Marc Brottes	Monique Blanc
	Philippe Chastagnier	Jérémy Charreyron
	André Chazot	Mickaël Chouvy
	Chantal Crouzet	Roland Crespy
	Bastien Currat	André-Jacques Exbrayat
	Isabelle Dardelet	Jérôme Guilhot
	Christian Fréchet	Anne Maneval
	Michel Maurel	William Riffard
	Isabelle Panel	Franck Royer
	Nathalie Robert	Pascale Sève
	Renée Rousset	Suzanne Sagnes
	Frédéric Roux	Mickaël Suchail
	Antonio Savini	Anne-Lise Vérlhac
	Gérard Tupin	Rémy Valette

M. le Maire précise que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Toutes les personnes ont été appelées et ont donné leur accord. Bastien Currat et Pascale Sève n'ont pas été contactées mais sont favorables ce jour.

Vote à l'unanimité

b) Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune du Mazet-Saint-Voy relative à la réparation du pont de Salettes/Sagnemorte

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les communes du Chambon-sur-Lignon et du Mazet-Saint-Voy ont été touchées par la crue du Lignon et de ses affluents le 17 octobre 2024. Plusieurs ponts ont subi des dégâts et notamment celui de Salettes/Sagnemorte qui est de la responsabilité des deux collectivités.

M. le Maire précise qu'il convient de conclure avec la commune du Mazet-Saint-Voy une convention de co-maîtrise d'ouvrage (**annexe 1**) relative à la réparation du pont de Salettes/Sagnemorte.

Cette convention a pour objet de confier au Chambon-sur-Lignon la réalisation des missions en vue de l'opération citée, au nom et pour le compte de la commune du Mazet-Saint-Voy, sous son contrôle entier et direct, et dans le respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés par les parties.

M. le Maire précise que ce projet sera réalisé en 2027.

Vote à l'unanimité

c) Modification du tarif des lots pour le lotissement les Airelles

M. le Maire explique que le conseil municipal a trouvé les prix trop élevés par rapport au marché local.

Le service des domaines a été à nouveau consulté.

Le tarif du lot n°12 n'a pas été évalué par les Domaines et ne sera donc pas voté. Cette parcelle sera proposée à des promoteurs immobiliers et si au bout d'un an elle n'est pas vendue, elle sera divisée en 3 lots.

L'avis des domaines a été pris en compte avec une marge de 10 %.

M. Le Maire propose les prix suivants (TTC) :

- Lots 1 à 4 : 55 000€ ;
- Lots 5, 8, 10 et 11 : 43 000€ ;
- Lots 6, 7 et 9 : 38 000€.

M. Le Maire précise qu'il y aura forcément une perte sèche.

Antonio Savini demande quel public pourra s'installer et est-ce que la Mairie a un droit de regard. Nadia Lallemand précise que la Mairie aimerait des primo-accédants et des familles mais elle n'a pas de droit de regard.

Il demande si la question de la perte financière du lotissement peut être mise à l'ordre du jour de la prochaine commission finances pour anticiper le mode de financement. Nadia Lallemand valide la proposition.

Pascale Marret demande le montant de la perte. Coût 1 090 000 € et si tout est vendu (avec le lot 12) la perte sera d'environ 500 000 €.

Bastien Currat précise que les lots sont dans les 2 agences et les prix proposés sont sans frais d'agence.

Pascale Sève demande si la Mairie doit obligatoirement passer par une agence. M. le Maire se renseignera.

Il est demandé à Pascale Blanc de sortir afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Vote à l'unanimité (absence de Mme Blanc, conseillère municipale intéressée à l'affaire, au moment du vote)

■ Affaires financières

a) Souscription d'un emprunt de 600 000€ auprès du Crédit-Agricole

M. le Maire rappelle le 1^{er} emprunt réalisé auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 600 000€ qui va permettre le remboursement de la ligne de trésorerie.

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de souscrire un prêt supplémentaire de 600 000€ auprès du Crédit-Agricole afin de régler les factures en instance des travaux commencés en 2025.

Nadia Lallemand explique les caractéristiques financières principales de ce prêt :

*Ligne du prêt : **amortissable***

*Montant : **600 000€***

*Durée d'amortissement : **25 ans***

*Périodicité des échéances : **trimestrielle** pour un montant de 10 158,96€*

*Taux d'intérêt : **4,63 %***

*Amortissement : **échéances constantes***

*Commission d'instruction : **600€***

Déblocage des fonds sous une huitaine de jours après signature.

Antonio Savini attend le tableau d'amortissement et précise que ce prêt reste défavorable vis-à-vis du taux.

Nadia Lallemand précise que le tableau d'amortissement est transmis après le déblocage des fonds.

Il sera possible de renégocier les prêts dans quelques temps.

Chantal Crouzet sort pour éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Vote à l'unanimité (absence de Mme Crouzet, conseillère municipale intéressée à l'affaire, au moment du vote)

b) Adoption du compte financier unique 2025

Budget annexe de l'eau potable

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique, voté lors du conseil municipal du 19 mai 2026, n'était pas le définitif et qu'il convient de le revoter en raison d'un écart minime de 183,63€.

L'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2025 se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	136 106,77€
Dépenses de fonctionnement 2025	136 782,62€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	675,85€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	12 428,77€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025	13 104,62€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	82 918,88€
Dépenses d'investissement 2025	55 449,00€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	27 469,88€
Résultats antérieurs reportés en recettes	400 057,45€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2025	427 527,33€

L'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 414 422,71€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Nadia Lallemand, première adjointe, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à l'unanimité (ne prenant pas en compte la procuration de Mme Panel)

Budget annexe du Centre de Santé

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique, voté lors du conseil municipal du 19 mai 2026, n'était pas le définitif et qu'il convient de le revoter en raison d'un écart minime de 49,40€.

L'exécution du budget annexe du Centre de santé du Lignon pour 2025 se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	598 836,53€
Dépenses de fonctionnement 2025	541 393,05€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	57 443,48€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	78 223,36€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025	20 779,88€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	27 971,31€
Dépenses d'investissement 2025	32 026,19€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	4 054,88€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	17 610,18€
Déficit d'investissement au 31 décembre 2025	21 665,06€

Le déficit de clôture de l'exercice 2025 est de 42 444,94€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Nadia Lallemand, première adjointe, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à l'unanimité (ne prenant pas en compte la procuration de Mme Panel)

c) Budget annexe de l'eau potable

Affectation des résultats

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe de l'eau potable,

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 comme suit :

	Budget annexe de l'eau potable
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2026	427 527,33€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	13 104,62€

Vote à l'unanimité

Décision modificative n°2

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe de l'eau potable suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	183,63 €	75	757	Redevances versées par les fermiers	183,63 €
Total			183,63 €	Total			183,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
				16 001			
Total			0,00 €	Total			0,00 €

Vote à l'unanimité

d) Budget annexe du Centre de Santé

Affectation des résultats

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe du Centre de santé du Lignon,
M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 comme suit :

	Budget annexe du Centre de santé du Lignon
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2026	21 665,06€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	20 779,88€

Vote à l'unanimité

Décision modificative n°2

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe du Centre de Santé suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	-49,40 €	70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	-49,40 €
Total			-49,40 €	Total			-49,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
Total			0,00 €	Total			0,00 €

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Antonio Savini demande ce qui est mise en place pour venir en aide aux personnes âgées dans ce moment de canicule. Odile Charreyron explique que des messages ont été diffusés sur Illiwap et le panneau lumineux pour que les personnes vulnérables soient signalées en Mairie. Un contact a été pris avec les écoles et la crèche ainsi que la Maison de santé pour les plus fragiles.

Il n'existe pas à ce jour de liste de personnes vulnérables.

Le travail en cours permettra constituer une liste des personnes isolées même s'il y en a très peu.

M. le Maire revient sur la fermeture des jeux de la place suite au rapport de la société SOCOTEC Contact a été pris avec le constructeur qui doit venir prochainement pour donner des informations et peut-être faire lever les réserves.

L'entreprise SOCOTEC n'a peut-être pas vu le panneau indiquant les âges limites.

M. le Maire informe de la vente sur pied de l'ONF d'un montant de 169 000€ ce qui est une bonne nouvelle pour nos finances.

M. le Maire revient sur le problème de place au cimetière et le projet d'agrandissement du nouveau cimetière.

Sonia Savenier explique que la commune a repris à l'ancien cimetière : 74 concessions échues et 121 concessions en état d'abandon. Les exhumations se feront progressivement en raison du coût.

M. le Maire précise que la consultation pour maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du nouveau cimetière devrait avoir lieu en juillet 2026 et le choix de la maîtrise d'œuvre en septembre. Le démarrage des travaux ne devrait pas intervenir avant septembre 2027. M. le Préfet nous soutiendra par une DETR.

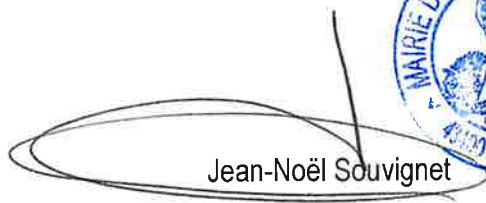
Il y aura certainement une enquête publique.

M. le Maire signale que les entreprises qui sont intervenues pour la réalisation du monument aux morts seront bientôt payées. A ce jour, nous ne savons pas si nous allons installer à l'extérieur les plaques commémoratives portant le nom des soldats « Mort pour la France » du hall de la Mairie ou commander de nouvelles plaques en ajoutant les soldats oubliés.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h25

Le maire,

La secrétaire de séance


Jean-Noël Souvignet





Odile Charreyron

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 29 juillet 2026

(vote à l'unanimité)

Publication le 4 août 2026